

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grabels, le 19 août 2026

Opération de lutte contre la capture et le trafic d'espèces protégées : l'OFB démantèle plusieurs trafics de passereaux dans l'Hérault



Après plusieurs mois d'investigations, l'Office français de la biodiversité (OFB) a déployé une opération renforcée, dite « Opération Tournesol 2 », sur le département de l'Hérault afin de faire stopper des captures illégales de passereaux sur des parcelles agricoles. Vingt-cinq inspecteurs de l'environnement des services départementaux de l'Hérault, de l'Aude, de l'Aveyron, de la Lozère, du Lot, du Tarn-et-Garonne, des Pyrénées-Orientales et de la brigade mobile d'intervention de l'OFB ont été mobilisés dans le cadre de cette opération, réalisée en étroite coordination avec la police nationale, sous la responsabilité du parquet du tribunal judiciaire de Béziers.

Depuis plusieurs années, certaines parcelles cultivées de tournesol dans le secteur de l'agglomération de Béziers font l'objet de dégradations importantes des filets de protection des cultures. Ces dégradations sont dues à l'utilisation détournée de ces filets afin de capturer illégalement des passereaux, notamment des espèces telles que le Chardonneret élégant, ou la Linotte mélodieuse. **Ces espèces protégées font l'objet d'un commerce illégal.**

L'opération débutée seulement depuis fin juillet a déjà permis aux enquêteurs de l'OFB de procéder à 12 interpellations en flagrant délit sur plusieurs parcelles agricoles à proximité de Béziers.

Les auditions réalisées et les perquisitions des domiciles ont permis de confirmer **l'existence de plusieurs trafics de passereaux**, souvent destinés à la revente en France et à l'étranger. Lors de cette opération, des cages ont été saisies et **34 oiseaux ont été relâchés tandis que 22 autres ont été retrouvés morts aux domiciles de mis en cause. 10 armes à feu ont également été saisies ainsi que 7 pieds de cannabis dans le cadre de procédures incidentes traitées par les services de la gendarmerie nationale.**

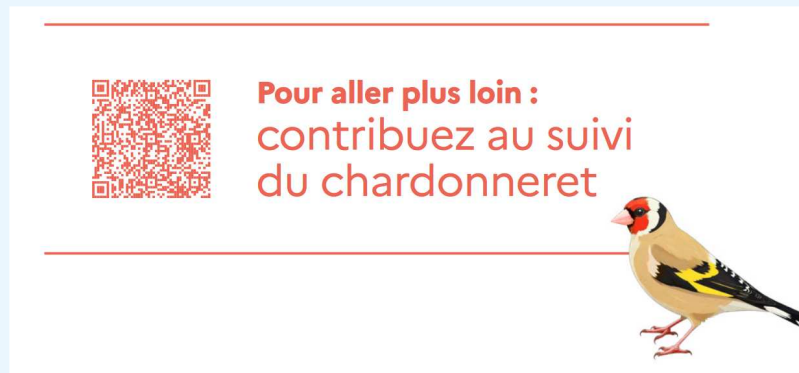
Les procédures judiciaires concernant ces délits sont en cours d'instruction par le parquet de Béziers. L'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixe la liste des oiseaux protégés sur le territoire national et le droit de l'environnement français interdit la capture, la détention, le transport et la commercialisation des espèces protégées. **Ces faits sont qualifiés de délit et les peines maximales encourues sont de 150 000 euros d'amende et trois ans d'emprisonnement.**



Un suivi des oiseaux communs en France marqué par un net déclin pour certains groupes d'espèces

Les derniers bilans effectués sur le territoire national montrent que les populations d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles et bâtis ont diminué d'un quart ces 30 dernières années. En particulier le Chardonneret élégant subit une régression marquée de 30 %. Outre l'urbanisation grandissante et l'évolution des milieux agricoles, une des causes importantes est liée au trafic de l'espèce avec probablement plusieurs milliers d'oiseaux capturés illégalement chaque année.

<https://www.ofb.gouv.fr/documentation/connaitre-et-protger-le-chardonneret-elegant>



L'Office français de la biodiversité (OFB)

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'OFB agit pour préserver et restaurer la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins, et pour la gestion durable de l'eau. www.ofb.gouv.fr

Office français de la biodiversité
Service départemental de l'Hérault
55 chemin de Mas de Matour
34790 Grabels
04 67 10 76 77
sd34@ofb.gouv.fr

Direction régionale Occitanie
90, rue du Férétra
31400 Toulouse
05 62 73 76 80
dr.occitanie@ofb.gouv.fr